

Image not found or type unknown



La caf remonte jusque 2002 est ce normal

Par **eric13**, le **01/07/2010 à 23:40**

Bonjour,
Je suis séparé depuis 2007 et au mois de mars 2010 j'ai pris un logement en location.
J'ai monté un dossier CAF.
Ce jour j'ai reçu une lettre me disant que j'avais une dette qui date de l'année 2002.
Est-ce normal que la CAF se permette de remonter aussi loin et surtout est-ce normal que la CAF n'ait pas fait un nouveau numéro de dossier ? Ils ont gardé le numéro de mon ex et du coup il me faut payer ces dettes.
Quel est mon recours ?
Merci par avance.
éric13

Par **amajuris**, le **02/07/2010 à 14:53**

Bonjour,
La prescription est de 2 ans dans le cas d'allocations versées à tort.
Par contre, en cas de fraude ou de fausse déclaration, c'est la prescription de droit commun qui s'applique (30 ans).
Si vous étiez mariés à l'époque des faits, vous êtes solidaire des dettes de votre mari.
Avant d'être prescrites, les dettes augmentent car s'y ajoutent les intérêts, il n'est donc pas toujours d'un bon calcul d'attendre la prescription pour ne pas avoir à payer.
Cordialement.